

## CIA: la commission temporaire entend les premiers témoignages

Des représentants d'organisations non gouvernementales et des experts ont affirmé qu'il existait de nombreux indices circonstanciels, y compris des cas bien documentés, confirmant des vols et enlèvements par la CIA, lors d'une audition, jeudi, devant la commission temporaire sur l'utilisation présumée de pays européens par la CIA pour le transport et la détention illégale de prisonniers.

Il ne fait "aucun doute" que l'administration Bush est impliquée dans des enlèvements, des restitutions extraordinaires et des détentions secrètes, a déclaré Mme Joanne Mariner, spécialiste du terrorisme de l'organisation Human Rights Watch, lors de la première réunion de la commission temporaire sur la CIA consacrée à un échange de vues avec des organisations non gouvernementales et des fonctionnaires participant à l'enquête sur les vols et les restitutions extraordinaires organisées par la CIA.

Ce qui est important, a fait remarquer Mme Mariner, c'est l'étendue de l'implication des gouvernements européens dans ces pratiques. Parmi les preuves d'une telle implication figurent, selon elle, l'exemple de cet avion affrété par la CIA qui, le 22 septembre 2003, est parti de Kaboul à destination du Nord-Est de la Pologne pour atterrir le lendemain sur un aérodrome militaire en Roumanie avant de s'envoler pour la baie de Guantanamo, en passant par le Maroc.

Invitée par le rapporteur de la commission, M. Giovanni Fava (PSE, IT) à indiquer "*le fondement de son hypothèse*", Mme Mariner a indiqué que son organisation tire ses informations "des données, carnets et plans de vols". Quant à savoir si elle s'était entretenue avec des détenus de la CIA, elle a répondu : "*Personne n'a de contact avec ces détenus*", hormis ceux qui les détiennent pour les interroger. Et d'ajouter que les seules informations dont on dispose à leur sujet sont "*de deuxième, voire de troisième ou de quatrième main*". Pour quelles raisons, lui a demandé M. Bugoslaw Rogalski (IND/DEM, PL), avez-vous ciblé en particulier la Pologne et la Roumanie pour l'enquête, "*alors que l'on sait que des avions ont atterri en Italie, en Allemagne et en Espagne ?*". Et d'ajouter : "*Toutes les informations dont vous disposez reposent sur des articles de presse ou des rumeurs et non pas sur des sources que pourront vérifier les tribunaux*". "Nous n'avons pas dit que les preuves sont irréfutables", a répliqué Mme Mariner, "*mais qu'il existe des circonstances probantes et que ces allégations méritent une enquête*".

### Responsabilité de l'UE ?

Les gouvernements européens "*ont fermé les yeux*" sur ce qui se passait, a estimé M. Tony Bunyan, directeur de Statewatch, citant un accord conclu en 2003 entre l'UE et les Etats-Unis sur "*une utilisation accrue des installations européennes de transit pour faciliter le rapatriement d'étrangers en situation irrégulière ou criminels*". Faisant allusion à une question posée préalablement par Mme Sarah Ludford (ADLE, UK) portant sur le point de savoir si le transit de détenus était "*toléré dans un climat de compréhension*", M. Bunyan a indiqué que l'accord de 2003 était "*une décision très informelle*", faisant penser à une collusion des gouvernements européens et à un climat général de "complaisance".

"Affirmez-vous que l'UE était au courant des restitutions ou qu'elle a donné son accord ?", lui a demandé M. Stavros Lambrinidis (PSE, EL). La décision de 2003 était, a répondu M. Bunyan, "*manifestement complémentaire (...) par rapport à celle prise en 1998*" sur le transit des réfugiés. Cela soulève, néanmoins, a-t-il expliqué, la question de ce que les américains entendent par "*étrangers en situation irrégulière ou criminels*" couverts par cet accord. "Lorsque l'espace est utilisé à des fins de transit (...), l'important serait d'obtenir les noms des personnes à bord d'un vol, ce qui établirait une sorte de "système" permettant d'assurer que les intéressés sont traités avec humanité pendant le transport".

### Vols de la CIA

Mme Anne Fitzgerald, représentante d'Amnesty International, a indiqué à la commission que son organisation disposait des données de 800 vols dans toute l'Europe "*que nous suspectons être des vols liés à la CIA*". Mais, "*cela ne signifie pas que des victimes de restitutions aient été à bord*".

de tous ces vols". Toutefois, a-t-elle fait observer, nous avons, pour quatre vols, "tous bien documentés", les preuves que cela a bien été le cas. M. Jas Gawronski (PPE-DE, IT) a manifesté son scepticisme quant aux conclusions à tirer de ces "circonstances probantes" et Mme Fitzgerald a admis que "le fait que la CIA aie organisé des vols à l'intérieur et à l'extérieur de l'Europe n'est pas conclusif, il est indicatif".

A M. Sem Özdemir (Verts/ALE, DE), qui lui demandait de fournir des informations sur tout éventuel "centre de détention" en Europe, Mme Fitzgerald a répondu qu'Amnesty n'avait "aucune preuve tangible de l'existence de sites secrets sur le territoire européen".

### **Le cas de l'Italie**

Les différents représentants des ONG invitées ont convenu que l'un des cas les mieux connus et les mieux documentés de restitution extraordinaire en Europe est celui de l'enlèvement de l'imam Abou Omar dans une rue de Milan en février 2003. M. Omar a été transféré en Egypte, où il fut torturé avant d'être relâché, via les bases aériennes militaires d'Aviano en Italie et de Ramstein en Allemagne. Il avait obtenu le statut de réfugié en Italie où il vivait.

Les services du procureur italien ont émis des mandats d'arrêt à l'encontre de 22 agents de la CIA. Le procureur de Milan, M. Armando Spataro, a été invité à communiquer les détails et les implications éventuelles de son enquête aux membres de la commission. Après un exposé fouillé des résultats obtenus à ce jour, grâce surtout au fait que les agents de la CIA s'étaient servis de leur téléphone portable au cours de l'enlèvement, il a livré cette conclusion : "Nous n'avons pas reçu d'informations suffisantes pour affirmer qu'il y a eu complicité ou assentiment de la part des services secrets italiens. Je travaille sur la base de preuves".

Le rapporteur pour le Conseil de l'Europe sur les centres de détention de la CIA, Dick Marty, fut le dernier à intervenir. "Le cas d'Abou Omar est un bon exemple. Il montre la stratégie, les méthodes sur la manière dont s'effectuent ces enlèvements. Nous commençons à avoir un idée précise de la logistique qui semble se confirmer dans d'autres affaires". En présentant ses conclusions générales, M. Marty a souligné que les "autorités américaines avaient reconnu l'existence de "remises extraordinaires" en Europe. La Secrétaire d'Etat Condolezza Rice a expliqué qu'il s'agissait de protéger les citoyens. Le fait que Mme Rice ait dit que les Etats-Unis ont toujours agi dans le respect de la souveraineté des États membres signifie que quelqu'un, à un certain niveau d'un gouvernement national de l'UE, était au courant".

23/02/2006

Commission temporaire sur l'utilisation alléguée de pays européens par la CIA pour le transport et la détention illégale de prisonniers

Président : Carlos Coelho (PPE-DE, PT)